

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 13 novembre 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 novembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 13 novembre 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Monsieur Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS : Jacques TISSOT

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Arnaud SAILLARD à Benoît MASSART
Anthony BESCHET à Mathieu MICHAUD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal qu'un point va être rajouté à l'ordre du jour sur lequel il faudra délibérer : demande de location de la salle des fêtes faite par la micro crèche. Le conseil municipal accepte le rajout de ce point à l'unanimité.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 9 octobre 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Participation employeur complémentaire santé

Monsieur le Maire présente le caractère obligatoire de la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2026. Le conseil municipal doit se prononcer sur le mode de participation - celui de la labellisation ou de la convention de participation au contrat de groupe du centre de gestion – et sur le montant financier de ladite participation.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'opter pour le mode de participation de la labellisation, de définir le montant financier à vingt-cinq euros par mois et par agent, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

III) Compte rendu des commissions communales

Commission terrain – vente commune / Rousseau Baumgartner

Monsieur le Maire énonce le compte rendu de la commission et de la rencontre de Mme Rousseau et Mr Baumgartner, concernant le rachat par ces derniers à la commune d'un terrain de 167 m² jouxtant leur propriété d'environ 110 m². Il est proposé deux prix distincts : 140 €/m² le terrain constructible et 30 €/m² celui supportant le droit de passage d'environ 56 m².

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les propositions de prix énoncées ci-dessus, précise que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Monsieur le Maire informe que la signature de la vente du terrain communal rue de la Louvatière a été conclue le 6 novembre dernier.

Commission information communication

Madame Catherine Vuillaume présente un compte rendu de cette commission réunie le mercredi 16 octobre. En ce qui concerne le bulletin municipal, elle présente le devis d'Emisir d'un montant de 1 146.20 € TTC sans impression, pour 44 pages. Elle précise que la date butoire pour la rédaction des articles est fixée au 30 novembre 2025.

IV) Communauté de Communes : Fonds de concours

Monsieur le Maire énonce le fait que les travaux de rénovation du parc lumineux d'éclairage public et des travaux d'enfouissement des réseaux secs ainsi que les travaux d'aménagement sécurité sur la route départementale remplissent les conditions d'éligibilité à l'obtention des fonds de concours.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de participer au financement des travaux cités ci-dessus, à hauteur de 15 831 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Location rue du Plane Société MIMA – Avenant au bail

Suite au dernier conseil municipal où il a été validé l'agrandissement du local occupé par l'entreprise MIMA, Monsieur Pierre Nicod informe que les travaux ont été réalisés avec une surface supplémentaire de 20 m². Il convient d'en tenir compte lors de la rédaction d'un avenant au bail avec une réactualisation du montant du loyer.

De plus, le locataire souhaite modifier le titulaire du bail en ce sens que la société MIMA Précision n'est plus que représentée par Monsieur Marc Hiltbrunner.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider l'avenant n°1 au bail de la SARL Mima Précision tenant compte des modifications suivantes : une surface louée de 243 m², un loyer de 839 euros hors charges à compter du 1^{er} décembre 2025, un titulaire du bail nommé comme suit : SARL MIMA PRECISION représentée par Monsieur Marc Hiltbrunner et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

VI) Souscription contrats assurance

Monsieur le Maire rappelle, lors de la séance du dernier conseil municipal, la résiliation du contrat d'assurance auprès de la compagnie Sarl Jura Courtage et présente les contrats proposés par la compagnie Groupama. Ces derniers couvrent l'ensemble du patrimoine de la commune, à hauteur d'une cotisation annuelle de 8 698.75 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VII) Bois – vente aux habitants

Suite à la commission bois qui a eu lieu le 24 octobre, Monsieur Cédric Beschet évoque la consultation qui a été menée auprès des habitants du village pour la vente de bois par soumissions cachetées composée de 8 lots. Les offres devaient être retournées en mairie pour le 24 octobre. Dix particuliers ont répondu dont Monsieur Pascal Lanquetin, qui ne participant ni au débat ni au vote, sort de la salle. Après analyse, il est proposé de retenir l'attribution suivante :

LOT 1 : SALVI Anabela – 234.10 € HT le lot
LOT 2 : LEDOUX Alexis – 342 € HT le lot
LOT 3 : SALVI Anabela – 51.10 € HT le lot
LOT 4 : PERRIN Jean – 152 € HT le lot
LOT 5 : LANQUETIN Pascal – 143 € HT le lot
LOT 6 : SALVI Anabela – 88.10 € HT le lot
LOT 7 : SALVI Anabela – 98.10 € HT le lot
LOT 8 : GIRARD Patrice – 40 € HT le lot

Les recettes pour cette vente s'élèvent à 1 148.40 € HT

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, excepté Monsieur Pascal Lanquetin ne participant pas au vote, l'attribution des lots aux particuliers cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.

VIII) Défibrillateur salle des fêtes – formation proposée aux habitants

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Securit 25, proposant une formation à l'utilisation du DAE – Défibrillateur Externe Automatisé- de la salle des fêtes aux habitants.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le devis de la SAS Securit25 pour deux sessions de formation, de 10 participants maximum, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IX) Location exceptionnelle salle des associations rue des Courbes

Monsieur le Maire présente une demande provenant de la société Foncia sollicitant la commune pour la location de la salle des associations rue des courbes afin d'y organiser une assemblée générale. N'existant pas de tarif pour une telle occupation, il convient de se prononcer sur un tarif.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le tarif de 100 euros à la société Foncia, pour une réunion d'assemblée générale dans la salle communale rue des Courbes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

X) Location exceptionnelle salle des fêtes micro crèche

Monsieur le Maire présente une demande provenant de Madame Garrignot représentant la micro crèche et sollicitant la commune pour la location de la salle des fêtes un soir de décembre pour une fête de Noël. N'existant pas de tarif pour une telle occupation, il convient de se prononcer sur un tarif.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le tarif de 150 euros à la micro crèche, pour une soirée dans la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

XI) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour, la vente des forfaits de skis représente un coût pour la commune de 210 € et que celle des cartes avantages jeunes, de 387 €.

Monsieur le Maire informe que les travaux engagés par le SIEL rue de la Rièpe ont débuté.

Monsieur le Maire précise également qu'une enquête publique concernant le RLPi aura lieu du 1^{er} décembre au 15 décembre. Un dossier sera consultable en mairie pendant la période.

Fin de la séance : 22h10

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 18 décembre prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD



